

Assurance détournement et vol employés/bénévoles

Explication de la garantie

Qui est assuré?

La police couvrira les pertes financières encourues par l'autorité gouvernementale pour les sports provinciaux.

Que couvre la police?

L'assurance contre les détournements et le vol couvre les pertes financières encourues lorsqu'un employé ou un bénévole s'approprie injustement d'argent, de valeurs ou de biens appartenant à l'autorité gouvernementale pour les sports provinciaux.

Cette police couvre notamment le larcin, le vol, le détournement de fonds, le faux-monnayage et d'autres actes frauduleux ou malhonnêtes que peuvent commettre les employés et les bénévoles.

Qui cautionne-t-on?

Chaque autorité gouvernementale pour les sports provinciaux compte en moyenne trois personnes qui ont accès à des fonds et nécessitent un cautionnement. Par conséquent, chaque autorité gouvernementale pour les sports provinciaux profite d'une garantie sans obligation de rapporter le nom et le poste des personnes concernées. Cependant, lorsqu'une autorité gouvernementale pour les sports provinciaux compte plus de trois signataires désignés, elle doit cautionner ces postes supplémentaires au coût de 22 \$ par personne.

Que faire lorsque l'on prévoit une perte?

Lorsque l'on suspecte un employé ou un bénévole, toutes les personnes concernées peuvent se sentir mal à l'aise. Nous vous recommandons de communiquer avec nous dès qu'un incident véridique ou potentiel se produit. Nous vous indiquerons alors si vous devez communiquer avec la police et nous vous orienterons vers la société d'assurances.

Aon Reed Stenhouse ne vise aucunement à se mêler des politiques et des procédures existantes d'une organisation, mais nous vous offrons nos services, afin de vous assister dans ces situations.

Que se passe-t-il lorsqu'une demande est soldée?

La société d'assurances peut tenter de récupérer tous les fonds déboursés auprès de l'employé ou du bénévole responsable de la perte.